

NE MANQUEZ PAS LE TRAIN !



Julie Cloutier
Présidente



Michel St-Jacques
Vice-président



Solange Bourgeois
Directrice



Suzanne Monier
Conseillère syndicale



La préparation de la négo mobilise beaucoup de ressources. Elle exige du temps et de l'énergie, et les efforts portent ses fruits. En effet, les dossiers argumentaires des différentes équipes de travail sont complétés tandis que notre projet de négo est établi. Il vous sera d'ailleurs présenté lors de l'assemblée générale spéciale (20 septembre au 7 octobre 2004) et dans une édition spéciale de L'@robass qui vous sera remise à cette occasion.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration du projet de négo, notamment par le travail effectué au sein des différentes équipes, créées spécifiquement pour canaliser les demandes et les attentes des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec. Nos collègues se sont démenés pour livrer des dossiers étoffés sur chacun des enjeux. Notre projet de négo est issu de vos revendications, telles que vous les avez exprimées dans le cadre de la consultation tenue au printemps dernier. Vous y avez d'ailleurs participé en grand nombre, ce qui a facilité notre travail et consolidé nos positions dans la défense de vos intérêts. Ainsi, nous sommes

heureux de partager avec vous les résultats de la consultation dans ce numéro de L'@robass. **Nous vous invitons à prendre connaissance des résultats** et à communiquer vos opinions/commentaires à votre directeur ou directrice de secteur. Le questionnaire original et les résultats sont accessibles sur le site Web du syndicat : www.sspqh.org.

Les prochaines semaines seront tout aussi importantes. Nul doute que la tenue de l'assemblée générale spéciale en sera le point culminant. Si ce n'est déjà fait, vous devriez recevoir sous peu un avis de convocation officiel à cette assemblée. Votre participation est essentielle : voyez-la comme une suite

logique du processus de consultation visant à fournir au comité de négo un mandat clair et fort pour l'amélioration de nos conditions de travail. Plus nous serons nombreux à démontrer la pertinence de nos demandes et de nos revendications, plus solides seront nos assises pour la réussite de notre projet commun. Témoignons à l'employeur de notre intérêt envers nos conditions de travail : participons en grand nombre.

Sur ce, bonne lecture et au plaisir de vous voir à l'assemblée générale.

Votre comité de négociation

L'@robass est publié par le Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec, section locale 4250 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Les articles de ce bulletin peuvent être reproduits pourvu qu'on en mentionne la source.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1499-8955 (imprimé) et ISSN 1499-8963 (en ligne)

Adresse postale : SSPHQ
565, boul. Crémazie Est, bur. 6300
Montréal (Québec) H2M 2V6



**Syndicat
des spécialistes
et professionnels
d'Hydro-Québec**
SECTION LOCALE 4250 SCFP-FTQ

Résultats de la consultation

Protection de nos emplois (article 29)

	Degré d'importance ¹	En accord
q Sécurité d'emploi pour tous dès l'obtention de la permanence	90%	
q Maintien d'un certain nombre d'effectifs permanents en deça duquel Hydro-Québec ne pourrait aller (plancher d'emploi ou autre)	94%	
q Limiter le recours à des ressources externes	82%	
q Établissement d'un ratio ressources externes/internes		74%
q Conserver votre lien d'emploi avec Hydro-Québec si votre emploi est transféré dans une filiale ou chez un tiers	97%	
q Formation/perfectionnement/recyclage ou autre pour aider les Spécialistes mis en disponibilité à occuper une autre fonction	95%	

Processus de dotation - mouvement de personnel (article 14)

q Système actuel de dotation équitable pour les Spécialistes		30%
q Maintien du système actuel de dotation — Octroi des postes selon la compétence		63%
q Priorité absolue des Spécialistes sur tous les autres employés lors du comblement d'un poste vacant de Spécialiste	84%	
q Mise sur pied d'un comité de vigie paritaire qui pourrait analyser l'ensemble des problématiques et assurer l'intégrité du processus de dotation	81%	
q Sur demande d'un spécialiste, fournir par écrit les raisons justifiant le rejet de sa candidature	83%	
q Période de familiarisation sur son nouveau poste avec droit de retour sur son poste d'origine	71%	
q Octroi des postes sans entrevue pour les Spécialistes mis en disponibilité s'ils répondent aux exigences requises	48%	
q Limiter la durée des assignations temporaires à 12 mois	82%	
q Protéger le droit de retour des Spécialistes occupant temporairement un poste non-syndiqué	86%	
q Obtention d'un délai maximum pour le comblement d'un poste vacant	79%	
q Délai actuel d'affichage suffisant (14 jours)		69%
q Implantation d'une liste de rappel pour les temporaires	79%	

**Pour tout changement d'adresse personnelle,
écrivez à secretariat@ssphq.org**

**N'OUBLIEZ PAS QU'HYDRO-QUÉBEC NE NOUS AVISE PAS
DE VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE !**

1901 répondants

Aménagement du temps de travail (article 16)

Degré d'importance¹ En accord

- q. Améliorer l'aménagement du temps de travail (addition des répondants demandant l'horaire variable bonifié ou la semaine de 4 jours)

80%

Formation et développement des compétences (article 25)

- q. Votre gestionnaire a déterminé avec vous vos besoins de développement 48%
- q. Satisfait de la réponse reçue du gestionnaire touchant votre développement (représente le taux de satisfaction de ceux ayant répondu oui à la question précédente) 83%²
- q. Au cours des trois dernières années, votre gestionnaire a manifesté de l'intérêt pour établir votre plan de cheminement de carrière 28%
- q. Satisfait des opportunités de cheminement de carrière offertes par le biais des affichages de postes 52%²
- q. Confiant de réaliser vos attentes de cheminement de carrière au cours des cinq prochaines années 60%²
- q. Répondants considérant que leur gestionnaire possède les compétences requises pour faciliter leur développement de carrière 58%²
- q. Répondants ayant reçu une formation au cours de la dernière année 45%
- q. Répondants ayant participé à un colloque/congrès au cours de la dernière année 7%
- q. Répondants ayant participé à une formation et un colloque/congrès au cours de la dernière année 21%

Santé et sécurité au travail (article 24)

- q. Implantation de mécanismes d'enquête et de recours juridiques pour les problématiques liées au harcèlement psychologique 79%
- q. Garantie de maintien du salaire et des avantages jusqu'au règlement du litige 90%

Rémunération globale (articles 15...)

- q. Augmentation salariale pour les années 2005, 2006 et 2007 de 2% à 3% par année 80%
- q. Régime d'intéressement au moins égal à 4,5% 93%
- q. Front commun avec les autres syndicats pour nos augmentations salariales des années 2007 et suivantes 75%
- q. Fin de notre convention collective en même temps que les autres syndicats SCFP à Hydro-Québec 61%
- q. Obtention automatique de l'échelon annuel en début d'année 65%
- q. Répondants affiliés à un ordre ou corporation professionnelle 26%
- q. Occupation d'un emploi en lien avec un ordre ou corporation professionnelle (en lien avec la réponse précédente) 61%
- q. Améliorations souhaitées à la Croix Bleue 81%
- q. Pour les vacances préretraite, remplacer l'âge de 60 ans ou plus par le facteur d'admissibilité de la retraite 60%

(1) Le % de la colonne Degré d'importance est l'addition des réponses «Important, Très important et Prioritaire».

(2) Questions à choix de réponse selon une échelle de satisfaction de 1 à 10. Les données présentées correspondent à l'addition des réponses de 6 à 10.



Daniel Rose
Secrétaire général

En parallèle !

Les vacances sont déjà terminées pour plusieurs d'entre nous. Le syndicat a poursuivi ses travaux malgré le ralentissement des activités courantes pendant la saison estivale.

Dossier à la Commission des relations du travail

Dans le dernier numéro du bulletin Le Point, nous mentionnons que la Commission des relations du travail avait pris une décision en notre faveur, le 15 juin dernier, concernant la requête de la section locale 2000 revendiquant plusieurs de nos postes. Puisque la section locale 2000 a déposé une requête en révision, ce dossier est donc à suivre.

Rivière Magpie / Centre de téléconduite au Saguenay

Certaines positions ont été adoptées conjointement avec les autres syndicats d'Hydro. En partenariat avec les trois autres syndicats SCFP d'Hydro-Québec (957, 1500, 2000), nous avons présenté un mémoire aux audiences du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Magpie. Nous vous invitons à consulter le site du BAPE pour en savoir plus sur les prises de position des différents intervenants et pour prendre connaissance du document que nous avons déposé : www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/magpie/index.htm.

Le comité exécutif a aussi donné son appui aux autres syndicats SCFP d'Hydro-Québec touchant la menace de fermeture du centre de téléconduite au Saguenay...

une fermeture qui ne s'est finalement pas concrétisée. Ces décisions du comité exécutif consolident notre mission syndicale décrite dans nos statuts.

Évaluation de postes / Équité salariale / AVCS

Dans un autre ordre d'idées, un grief relatif à l'évaluation de certains postes a été entendu par un arbitre. Selon notre convention collective, un plan d'évaluation des emplois fera suite aux travaux sur l'équité salariale. C'est pourquoi l'arbitre a rejeté notre grief et que, par le fait même, Hydro n'est pas tenue de réévaluer les postes pour le moment. Je tiens toutefois à vous informer que les travaux du comité d'équité salariale vont bon train et que les travaux pour établir le plan d'évaluation devrait débuter au cours du premier semestre de l'année 2005. Par ailleurs, nous sommes toujours en attente de la décision de l'arbitre dans le dossier AVCS (assurance-vie collective supplémentaire).

Et la vie syndicale continue parallèlement à la préparation de notre prochain cycle de négociation pour le renouvellement de notre convention collective.

Daniel Rose
Secrétaire général

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE 20 septembre au 7 octobre 2004

HORAIRE DES ASSEMBLÉES RÉGIONALES

DATE	VILLE	HEURE	SALLE	ADRESSE
20 sept.	Rouyn-Noranda	12 h 00	Motel Alpin, Salle Cortina	260, boul. Rideau
21 sept.	Montréal	12 h 00	Hyatt Regency, Salle Jeanne-Mance	1255, Jeanne-Mance
22 sept.	Trois-Rivières	19 h 00	Hôtel Delta, Salon Laviolette	1620, rue Notre-Dame
23 sept.	Laval	19 h 00	Hôtel Radisson, Salle Amétyste	2900, boul. Le Carrefour, Laval
27 sept.	Montréal	12 h 00	Hydro-Québec, Salles 1A et 1B	140, Crémazie ouest, RC
27 sept.	Montréal	16 h 00	Auberge Gouverneur Pl. Dupuis, Salle La Capitale	1415, rue St-Hubert
28 sept.	Montréal	12 h 00	Hyatt Regency, Salle Jeanne-Mance	1255 Jeanne-Mance
29 sept.	Montréal	12 h 00	Auberge Gouverneur Pl. Dupuis, Salle La Capitale	1415, St-Hubert
29 sept.	Varennes	16 h 30	IREQ, Amphithéâtre,	1800 Lionel-Boulet
30 sept.	St-Hyacinthe	16 h 30	Auberge des Seigneurs, Salle Casavant #5	1200, rue Johnson Ouest
4 oct.	Québec	16 h 30	HQ Salles LG2 – LG3	2625, Lebourgneuf
5 oct.	Chicoutimi	12 h 00	Salle HQ	(à venir)
6 oct.	Baie-Comeau	16 h 00	Salle HQ	(à venir)
7 oct.	Rimouski	16 h 30	Salle HQ	(à venir)

NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER NOTRE SITE WEB RÉGULIÈREMENT AU WWW.SSPHQ.ORG POUR TOUT CHANGEMENT ÉVENTUEL À L'HORAIRE DES ASSEMBLÉES.

NOTE : POUR LES ASSEMBLÉES À L'HEURE DU DÎNER, LA PÉRIODE D'INSCRIPTION SE FERA DE 11H30 À 12H00, LES ASSEMBLÉES DÉBUTERONT À 12H00. COMME À L'HABITUDE, NOUS VOUS DEMANDONS D'APPORTER VOTRE « LUNCH ».